



Fédération des Employeurs des Secteurs de  
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

Lors de l'Assemblée générale de 2017, la FESEFA a invité Jacques Moriau, du CBCS (Centre bruxellois de Coordination Sociopolitique), pour une conférence-débat sur le thème : « Évolution des politiques publiques de soutien à l'associatif bruxellois ».

En voici les lignes de force et quelques interventions des membres de l'AG.

Dès l'introduction, Jacques Moriau revient sur la caractéristique centrale du milieu associatif dans le paysage belge, à savoir la liberté d'association. Au cœur de notre système, ce principe de droit-liberté colore les politiques menées jusqu'à présent et les effets de leurs évolutions.

*Quel est le noyau du projet associatif ? Quel type de relation est mis en place avec l'État et à quoi mène-t-il par rapport au pouvoir subsidiant ? A quel type de relation cela mène-t-il, enfin, entre l'associatif et ses usagers ?*

Telles ont été les questions directrices pour débattre des relations et des tensions à l'œuvre entre pouvoirs subsidiant et associations. Fort de ces questionnements, Jacques Moriau a d'abord retracé les périodes charnières qui ont rythmé l'évolution de ces rapports entre État subsidiant - secteur associatif - usagers, mettant ainsi en exergue les transformations de cette liberté d'association et les marges d'autonomie associative au fil du temps...

### *Évolution du champ associatif et enjeux contemporains*

A son origine, la constitution de l'État social, nous dit-il, a représenté une dévolution de certaines missions étatiques aux associations émergentes, fortement liées aux partis politiques (modèle des piliers), dans un contexte de solidarité organisée et d'un idéal d'émancipation des masses. L'État y revêtait un rôle d'organisateur entre les représentants ouvriers et patronaux. A partir des années 70, un modèle militant s'est dessiné, désireux de gagner en autonomie par rapport aux piliers et de répondre à de nouveaux problèmes sociétaux. L'institutionnalisation des associations va ainsi ériger un modèle de « liberté subventionnée », où l'autonomie de l'action associative reste garantie. Cependant, les années 90 se singularisent par l'arrivée d'un modèle sous tutelle : la professionnalisation du secteur, la création des décrets et les moyens octroyés par rapport aux missions dévolues sont autant de limitations normatives qui vont bousculer la manière de concevoir et mettre en œuvre l'action associative. L'État prend donc en main l'action des associations et opère un tournant à travers la logique d'appels à projets, avec des politiques destinées à des publics-cibles, des déficits bien identifiés, et donc des politiques qui veulent avoir des résultats concrets bien identifiés.

Aujourd'hui, une nouvelle logique issue du New Public Management percole sur nos réalités associatives. Cette vision gestionnaire, se situant aux antipodes des valeurs et finalités du secteur, amène quatre grands effets : confiscation de la part du politique du sens de l'action menée par l'associatif, mise en concurrence des opérateurs associatifs, intérêt général monopolisé par le politique à travers une approche *top-down*, enfin, développement d'une culture de l'immédiateté.



Fédération des Employeurs des Secteurs de  
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

### *Prises de parole des membres : débats et pistes d'action*

Pour préserver les singularités de l'action associative, Jacques Moriau suggère une série d'alternatives. Parmi ces pistes figurent notamment la réflexion sur la charte associative en valorisant la dimension critique du travail associatif, le besoin d'intersectorialité et d'une meilleure coordination des secteurs, la mise en avant de la force des usagers au centre de l'action associative et, enfin, la création de poches d'autonomie avec la création d'actions non-subventionnées complémentaires.

Le développement de l'État Social Actif et ses logiques de New Public Management participent donc au développement de la bureaucratisation de l'action associative. Cette transformation du mode de gouvernance témoigne tout d'abord d'une évolution du rôle des acteurs.

Au cours des échanges, il est souligné que l'administration endosse principalement un rôle de technicien, veillant à ce que les projets menés par les associations correspondent aux missions qui leur sont dévolues. De son côté, l'inspection se charge de contrôler si les normes sont bien respectées et délaisse progressivement ses actions d'accompagnement : *« Un élément un peu symptomatique de ce qu'on vit (...), c'est le changement du rôle de l'inspecteur. Avant l'inspecteur était vraiment un soutien à l'administration qui contrôlait, et l'inspecteur était vraiment le personnage avec qui tu pouvais monter tes projets et construire. Ici, on sent vraiment un basculement, maintenant il y a l'administration et l'inspection » qui prend un rôle de contrôle ».*

Cette dynamique de contrôle et cette prolifération de normes qui résulte du financement de l'associatif par le pouvoir subsidiant amène à une nouvelle question débattue : faut-il aller dans une dynamique de développement de fonds propres ? Court-on ou non le risque d'une marchandisation du travail social ?

Pour travailler sur cet aspect, l'idée de charte associative a effectivement été valorisée par les membres dans le sens d'une meilleure clarification de l'autonomie associative.

Cette clarification implique de repenser les liens entre la sphère publique et privée, autant qu'entre la sphère marchande et non-marchande : *« La charte associative n'est-ce pas aussi une tentative de renforcer le partenariat et la collaboration entre public et privé pour faire face (...) à la marchandisation. Dans le secteur de la formation professionnelle, on voit arriver de plus en plus d'opérateurs non seulement privés mais aussi commerciaux ! »*, évoque l'un de nos membres.

Jacques Moriau rebondit sur cette question en signalant qu'il existe déjà des opérateurs « auto supportés » en France, comme le Groupe SOS, qui font *« du social en se finançant soi-même »*. D'après lui, le revers de la médaille réside dans l'appauvrissement du paysage associatif, caractérisé tant par une baisse du nombre d'associations (surtout les plus petites infrastructures) et une uniformisation des modèles d'ASBL. Cette logique d'uniformisation s'est déjà amorcée depuis quelques années en Flandre à l'avantage du développement des grandes structures et guette également les régions de Bruxelles et de Wallonie, tel que l'explique un des membres : *« Je viens d'une fédération du secteur de l'ISP et je voudrais évoquer un phénomène dont je n'ai pas entendu parler dans la présentation (...) qui est la disparition lente, progressive, des petites associations (...) qui sont fragilisées face à la complexification administrative et réglementaire (...) et la complexité financière ».*



Fédération des Employeurs des Secteurs de  
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

Les réalités de terrain indiquent également une absence de soutien quant aux finalités de l'action visée. Un des membres explique qu'un « *des écueils auxquels on doit faire face, c'est la méfiance du pouvoir (...) même lorsqu'il n'y a pas de subsides en jeu* ». Ce climat de méfiance symbolisé par les contrôles de l'administration et de l'inspection alimente un constat collectif : l'État reprend en main les missions qu'il avait délaissées à l'époque aux associations, laissant ces dernières dans des situations paradoxales, prises en tension entre survie institutionnelle et fidélité à leur dimension critique et politique.

Pour faire face à cela, une majorité des échanges converge vers l'idée de développer de nouvelles alliances et la création de nouveaux espaces de combat politique. Avec qui ? Sur le devant de quelle scène ?

Les orientations privilégiées promeuvent plus de transversalité entre les différents secteurs, afin que ceux-ci puissent établir un diagnostic commun des enjeux qui les traversent et ainsi cibler des luttes vers lesquelles leurs forces puissent converger.

A cet égard, il a été suggéré d'inclure plus systématiquement le monde académique, pour qu'il puisse s'atteler à évaluer les secteurs que nous représentons et développer une expertise qui ne soit plus au main des cabinets de conseil privés. Il est plus que nécessaire, d'après les membres, de récupérer la capacité revendicatrice du secteur qui s'était émoussée afin de réclamer et exiger un espace pour son champ d'action...